



ADAPEI DE L'ARIEGE DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CHSCT

Mardi 24 juin a eu lieu la désignation des représentants des salariés à l'ADAPEI de l'Ariège.

Une particularité cette année : l'ADAPEI compte, en équivalent temps plein environ 450 salariés (mais en réalité plus de 600 personnes y travaille en comptant les temps partiels et les CDD). A la demande du syndicat CGT ADAPEI, la Direction a accepté de passer le nombre de représentants de 4 (3 salariés + 1 cadre) à 6 ce qui est obligatoire à partir de 500 salariés ETP.

La CGT a aussi imposé le fait d'avoir 5 représentants salariés + 1 représentant cadre en lieu et place de 4+2 comme l'impose le code du travail dans le cas des entreprises de + de 500.

Le résultat est sans appel : 4 salariés CGT+ 1 salarié cadre CGT pour 1 seul représentant d'un autre syndicat ont été désignés.

Nous pouvons féliciter nos élus et leur souhaiter bon courage dans leur fonction pour le bien de tous à l'ADAPEI.

Le 30 juin 2014